



## Changement de nom de famille

Par **amelie**, le **30/09/2012 à 12:45**

Bonjour,

je vous expose brievement mon probleme:

Je suis partie de chez mes parents à ma majorite,  
pour des problemes familliaux

Je ne considère plus mon père comme tel,  
pour moi il n'est que mon père BIOLOGIQUE !

C'est pourquoi:  
Je souhaite prendre le nom de jeune fille de ma mère.

quelles démarches et ou me renseigner pour y parvenir?

je vous remercis d'avance en esperant recevoir rapidement des reponses

amelie

Par **amajuris**, le **30/09/2012 à 13:06**

bjr,

une simple mésentente ne vous permet pas de changer de nom de famille que vous ont donné vos parents.  
quoique vous en pensiez cet homme reste votre père non seulement biologique mais aussi au regard de l'état-civil.  
vous pouvez utiliser le nom de jeune fille de votre mère comme nom d'usage.  
cdt